



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets

Question écrite n° 103914

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le cas où le propriétaire d'un terrain a déposé sur celui-ci, des objets mis au rebut (machines à laver, baignoires, téléviseurs) et où il a ensuite, recouvert le terrain par environ un mètre de terre provenant de divers chantiers de travaux publics. L'intéressé n'a sollicité aucune autorisation auprès de qui que ce soit. Face à une telle situation, elle lui demande sur quel fondement juridique le maire peut réagir et surtout, selon quelles modalités les services de l'État peuvent intervenir pour apporter leur concours à la commune.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103914

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 avril 2017](#), page 3101

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)